

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 13 novembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1593-0004

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Ville de Hamilton

Foyer de soins de longue durée et ville : Wentworth Lodge, Dundas

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 6 au 7, le 10 et du 12 au 13 novembre 2025.

L'inspection concernait les signalements suivants :

- Le signalement : n° 00158560/incident critique (IC) n° M592-000012-25 lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.
- Le signalement : n° 00161143/plainte liée aux services de restauration et de collation, ainsi qu'aux services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Alimentation, nutrition et hydratation

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

AVIS ÉCRIT : Comportements réactifs

Problème de conformité n° 001 - Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 58 (4) c) du Règl. de l'Ont. 246/22**Comportements réactifs**

Paragraphe 58 (4) Le titulaire de permis veille à ce qui suit pour chaque résident qui affiche des comportements réactifs :

c) des mesures sont prises pour répondre aux besoins du résident, notamment des évaluations, des réévaluations et des interventions, et les réactions du résident aux interventions sont documentées.

Un outil d'évaluation des comportements réactifs n'a pas été mis en place pour une personne résidente, ce qui aurait permis d'évaluer ses comportements et de répondre à ses besoins en matière de soutien comportemental.

Sources : examen du dossier clinique de la personne résidente, politique de gestion et de prise en compte des comportements réactifs (Managing and Accommodating Responsive Behaviours), entretiens avec les membres du personnel.